



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	7	3

**OBJET : 29-1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES - LABEL NATIONAL TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET - ASSOCIATION "VILLES INTERNET" - ADHESION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3098 / 21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie, 07 OCT. 2021  
Le  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

07 OCT. 2021

Par délégation du Maire,  
L'Attachée principale territoriale,



Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 1 OCTOBRE 2021

Le vendredi 1 octobre 2021 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/09/2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Serge AMAR,  
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
M. Bernard MONIER à Mme Alexia MISSANA,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,  
Mme Sophie NASICA à M. David SIMPLOT,  
M. Alain BERNARD à M. Marc ANFOSSO,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

**Absents :** M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'Association « Villes Internet » propose un label pour reconnaître les villes et villages promoteurs du développement du numérique pour le citoyen. La marque territoriale « Label National Territoires, Villes et Villages Internet » concerne les villages comme les grandes villes.

Ce label, est une marque territoriale matérialisée par un nombre d'@ (de 1 à 5 @@@@) qui peut être affiché en entrée de ville et diffusé dans les supports de communication.

Il s'agit, pour la Commune, d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre des services numériques qu'elle propose au citoyen dans l'intérêt général.

Ce label national, déjà remis à 1 200 communes, est organisé par l'Association d'élus « Villes Internet », dédiée à l'Internet citoyen.

L'adhésion à l'Association « Villes internet » permettra à la Commune :

- de mieux faire connaître l'action numérique de notre Commune en référençant ses actions numériques dans l'ATLAAS (Annuaire Territorial de Liaison des Acteurs, Actions et Services Numériques). L'ATLAAS propose une approche républicaine de la révolution numérique qui doit servir quatre objectifs prioritaires :

- développer la démocratie continue : citoyenneté active, efficacité des services publics, protection de la vie privée ;
- vivre mieux ensemble : services pour la cohésion sociale, les dynamiques solidaires, la qualité de vie quotidienne, l'éducation de tous et la santé publique ;
- accéder à la connaissance et à l'émancipation culturelle : partage des ressources, protection et valorisation des patrimoines, laïcité ;
- créer des richesses communes : développement économique durable, création d'emploi, employabilité et plaisir au travail, attractivité du territoire, activité tout au long de la vie, patrimoine culturel, diaporamas.

- de bénéficier d'une reconnaissance nationale en faisant reconnaître les projets majeurs grâce aux mentions thématiques du label ;

- de rejoindre un réseau unique d'acteurs en profitant de l'échange d'expérience de plus de 8 000 décideurs et acteurs de l'internet public et citoyen ;

- de participer gratuitement aux événements de l'association.

La cotisation annuelle est de 0,06 € par habitant selon l'INSEE et celle de la Commune sera donc de 4 330 € (72 126 habitants en 2020).

Conformément à l'article 6.1 des statuts en vigueur, un représentant du Conseil municipal sera désigné afin de représenter à la Commune au sein de l'Association.

Enfin, le renouvellement à l'association fera l'objet, chaque année, d'une décision prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 24 du Code général des Collectivités territoriales.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ **A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'association « Villes Internet » ;
- **DESIGNE** un membre du Conseil municipal chargé de représenter la Commune au sein de cette Association ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à l'adhésion de cette association.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.29-1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES - LABEL NATIONAL TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET - ASSOCIATION "VILLES INTERNET" - ADHESION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

---

**Date de transmission de l'acte :** 07/10/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/10/2021

---

**Numéro de l'acte :** 744970 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20211001-744970-DE

---

**Date de décision :** 01/10/2021

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers